SECTION MUSIQUE
AMICALE LAÏQUE DE SAINT JEAN DE BOISEAU

Aide à la réalisation d'un protocole sanitaire

L'aide au protocole de reprise de l'école de musique de St Jean de Boiseau se base sur une règlementation plus stricte que ces dernières préconisations. Le principe étant de mettre en place un fonctionnement qui devrait permettre de garder une activité pédagogique constante même si la situation sanitaire venait à se dégrader. Ces mesures seront mises en œuvre jusqu'aux vacances d'automne (sauf évolution négative de la situation sanitaire) et feront l'objet d'une évaluation avant la reprise des cours en novembre.

Consignes générales

• Les espaces et salles de cours doivent être nettoyés/désinfectés régulièrement avec des produits contenant un tensioactif (savons, dégraissants, détergents…). L'usage d'un aspirateur est déconseillé sauf s'il est muni d'un filtre à particules aériennes à haute efficacité (HEPA), ainsi que de tout procédé de ménage ayant pour conséquence la formation de projections de particules dans l'air (centrales vapeur, chiffons secoués par exemple).

 Lorsque l'évaluation des risques le justifie, une opération de désinfection peut être effectuée en plus du nettoyage. Une désinfection visant le SRAS-CoV-2 est réalisée avec un produit répondant à la norme virucide (NF EN 14476 juillet 2019), ou avec d'autres produits comme l'eau de Javel à la concentration virucide de 0,5% de chlore actif (par exemple 1 litre de Javel à 2,6% + 4 litres d'eau froide).

• Chaque élève ou participant vient muni de son propre petit matériel (stylo, cahier, carnet etc…), et notera lui-même ses exercices dans son cahier.

• Les surfaces de contact usuelles, les équipements et les instruments partagés font l'objet d'un nettoyage-désinfection avant et après chaque utilisation. L'utilisation de lingettes à usage unique ou de bandeaux nettoyants et désinfectant est conseillée, en étant vigilant pour éviter les croisements entre propre et sale.

• l'élève vient à l'heure de son cours et ne reste pas attendre devant la salle ou l'établissement afin d'éviter les regroupements. Il attendra que le professeur vienne le chercher.

• Les nouvelles partitions seront envoyées par mail, ou apporté par l'élève.

• L'élève de 11 ans et plus porte obligatoirement un masque aux abords des salles de cours et établissement, dans les couloirs de l'espace festif des Pierres Blanches. Il est fortement recommandé avant 11ans. Il apportera un sac (même avant 11ans) pour le ranger.

• L'élève ne vient pas à l'école de musique en cas de fièvre ou de symptômes

• L'élève lave (pendant 30 secondes) / désinfecte ses mains avant/après son cours et respecte les sens

de circulation affichés et une distanciation de plus d'1 mètre en dehors des cours pour rapport aux autres personnes.

• Le professeur ouvrira/fermera la porte de la salle de cours.

• L'accord d'instrument de l'élève par le professeur sera à éviter le plus possible. Si obligation, le professeur se lave les mains avant/après le réglage de l'instrument.
Dans les autres cas, l'élève le fera préalablement ou le fera lui-même avec l'aide de son professeur (acquisition du cycle 1) au début du cours.

• Dans les espaces clos, il faudra respecter les jauges maximales et les règles de distanciation en intégrant dans la définition de cette jauge les enseignants et, le cas échéant, les accompagnateurs et les techniciens (cf notes ci-dessous)

Aération des salles d'enseignements :

a- Espaces des Pierres blanches :

• Les locaux devront être aérés entre deux créneaux y compris pour des groupes différents d'une même association.

b- espaces de la Clotais :

• aération constante ou 15 minutes tous les 3 heures.

Consignes spécifiques applicables aux classes d'instruments :

• Classe de Piano de Sebastien : salle Huet (La Clotais) le mardi et mercredi

- ✓ En raison de l'abrasivité de ces produits ou des procédés de désinfection, le nettoyage du piano n'est pas recommandé à chaque cours. De ce fait, l'élève doit procéder à la désinfection de ses mains avant et après utilisation et porter un masque même avant 11 ans.
- ✓ Le professeur et l'élève se tiennent à 2 mètres de distances.
- ✓ Le professeur aère la salle pendant 15 minutes toutes les 3 heures minimum et procède au nettoyage du matériel partagé (table, chaise, pupitre, etc...)

A noter : le professeur de piano demande à disposer d'une table au milieu de la salle, sur laquelle il pourra s'y installer, et de telle sorte à ce que les enfants puissent la contourner, sans risques de contact.

• Classe guitare classique/électrique de Bruno : (salle musique le mardi, salle loge le samedi aux pierres blanches)

- ✓ L'élève de plus de 11 ans et le professeur portent leur masque durant tout le temps du cours et lors de leurs déplacements dans la salle. L'élève veille à rassembler ses affaires sur une même surface. Le port du masque est fortement recommandé pour les élèves de moins de 11 ans. Il veille à rassembler ses affaires sur une même surface.
- ✓ Pour les cours de guitares électrique, une désinfection du matériel partagé comme le câble jack/ampli est à prévoir, sauf si l'élève apporte le sien et que le professeur règle lui-même l'amplificateur.
- ✓ Le professeur et l'élève se tiennent à 2 mètres de distances.
- ✓ Le professeur aère la salle pendant 15 minutes toutes les 3 heures minimum et procède au nettoyage du matériel partagé (table, chaise, pupitre, etc...)

•Classe de guitare classique de Claude : (salle cabane Voleau, le lundi)

- ✓ L'élève de plus de 11 ans et le professeur portent leur masque durant tout le temps du cours et lors de leurs déplacements dans la salle. L'élève veille à rassembler ses affaires sur une même surface. Le port du masque est fortement recommandé pour les élèves de moins de 11 ans.
- ✓ Le professeur et l'élève se tiennent à 2 mètres de distances.
- ✓ Le professeur aère la salle pendant 15 minutes toutes les 3 heures minimum et procède au nettoyage du matériel partagé (table, chaise, pupitre, etc...)

•Classe de guitare basse de Christian : (salle musique, le lundi)

- ✓ L'élève de plus de 11 ans et le professeur portent leur masque durant tout le temps du cours et lors de leurs déplacements dans la salle. L'élève veille à rassembler ses affaires sur une même surface. Le port du masque est fortement recommandé pour les élèves de moins de 11 ans.
- ✓ Pour les cours de basse électrique, une désinfection du matériel partagé comme le câble jack/ampli est à prévoir, sauf si l'élève apporte le sien et que le professeur règle lui-même l'amplificateur.
- ✓ Le professeur et l'élève se tiennent à 2 mètres de distances.
- ✓ Le professeur aère la salle pendant 15 minutes toutes les 3 heures minimum et procède au nettoyage du matériel partagé (table, chaise, pupitre, etc...)

•Classe de violon d'Eléonore : (salle Cabane Voleau le mardi)

- ✓ L'élève de plus de 11 ans et le professeur portent leur masque durant tout le temps du cours et lors de leurs déplacements dans la salle. L'élève veille à rassembler ses affaires sur une même surface. Le port du masque est fortement recommandé pour les élèves de moins de 11 ans.
- ✓ Le professeur et l'élève se tiennent à 2 mètres de distances.
- ✓ Le professeur aère la salle pendant 15 minutes toutes les 3 heures minimum et procède au nettoyage du matériel partagé (table, chaise, pupitre, etc...)

•Classe de batterie de Mathieu : (salle musique, le mercredi et samedi matin)

- ✓ Du fait de l'utilisation d'instrument partagé, tous les élèves de moins et plus de 11 ans et le professeur portent leur masque durant tout le temps du cours et lors de leurs déplacements dans la salle. L'élève veille à rassembler ses affaires sur une même surface.
- ✓ Les élèves étant tous de tailles différentes (à partir de 7ans et adultes), le professeur peut faire lui-même le réglage des éléments de la batterie (caisse claire, charleston, etc...) au début de la séance afin de limiter le nettoyage de la batterie. Sinon, nettoyage systématique des éléments de batteries concernés.
- ✓ Baguettes personnelles de l'élève.
- ✓ Le professeur procède au nettoyage du matériel partagé (table, chaise, pupitre, etc...)

•Classe d'accordéon d'Alice : (salle cabane Voleau, le jeudi)

- ✓ L'élève de plus de 11 ans et le professeur portent leur masque durant tout le temps du cours et lors de leurs déplacements dans la salle. L'élève veille à rassembler ses affaires sur une même surface. Le port du masque est fortement recommandé pour les élèves de moins de 11 ans.
- ✓ Le professeur et l'élève se tiennent à 2 mètres de distances.
- ✓ Le professeur aère la salle pendant 15 minutes toutes les 3 heures minimum et procède au nettoyage du matériel partagé (table, chaise, pupitre, etc...)

•Classe de trompette de Johan : (salle musique, le jeudi)

- ✓ L'élève et le professeur ne peuvent pas porter leur masque durant le cours. C'est pourquoi une distance de 3 mètres minimum est obligatoire.
- ✓ L'élève apporte un grand chiffon pour récupérer l'eau des clés d'eau du cornet ou de la trompette.
- ✓ Le professeur aère la salle pendant 15 minutes toutes les 3 heures minimum et procède au nettoyage du matériel partagé (table, chaise, pupitre, etc...)

•Classe de saxophone d'Anissa : (salle théatre, le samedi matin)

- ✓ L'élève et le professeur ne peuvent pas porter leur masque durant le cours. C'est pourquoi une distance de 3 mètres minimum est obligatoire.
- ✓ Le professeur aère la salle pendant 15 minutes toutes les 3 heures minimum et procède au nettoyage du matériel partagé (table, chaise, pupitre, etc...)

•Classe de Flûte de Sophie : (salle théâtre, le jeudi)

- ✓ L'élève et le professeur ne peuvent pas porter leur masque durant le cours. C'est pourquoi une distance de 3 mètres minimum est obligatoire.
- ✓ Le professeur aère la salle pendant 15 minutes toutes les 3 heures minimum et procède au nettoyage du matériel partagé (table, chaise, pupitre, etc...)

•Classe de chant de Mylène : (salle Huet, le jeudi et samedi matin)

- ✓ L'élève et le professeur ne peuvent pas porter leur masque durant le cours. C'est pourquoi une distance de 3 mètres minimum est obligatoire. Le masque est toutefois recommandé pour les enfants et adolescents.
- ✓ Le professeur aère la salle pendant 15 minutes toutes les 3 heures minimum et procède au nettoyage du matériel partagé (table, chaise, pupitre, etc...)
- ✓ La salle dispose également d'un panneau protecteur transparent.

•Classe de chant choral de Stéphanie : (grande salle de spectacle)

- ✓ Le port du masque est recommandé pour le/la chef de chœur avec une distance de 3 à 5 mètres entre elle et le chœur. Les chanteurs-es doivent respecter également une distance radiale de 2 mètres entre eux.
- ✓ Le professeur aère la salle pendant 15 minutes toutes les 3 heures minimum et procède au nettoyage du matériel partagé (table, chaise, pupitre, etc...)

•Classe d'ensemble Pop/Rock et jazz :

- ✓ Le port du masque est recommandé mais pas obligatoire.
- ✓ Le professeur et les élèves entre eux se tiennent à 2 mètres de distances minimum.

•Classe de FM /EVEIL :

- ✓ L'entrée des élèves se fera **par la porte d'entrée latérale**, la sortie **par la double-porte qui donne sur le hall** d'entrée de la salle de spectacle. (Fléchage sur les portes)
- ✓ Les élèves de plus de 11 ans porteront un masque, il sera recommandé pour les moins de 11 ans, le professeur aussi.
- ✓ Les cours se feront pendant le début d'année sans l'utilisation de petites percussions, malgré l'intérêt que ceux-ci présentent pour l'apprentissage. Ceci sera réévalué aux vacances de la Toussaint.
- ✓ Les élèves seront séparés par un mètre de distance, soit assis, soit debout selon l'activité.
- ✓ Ils apporteront leur propre matériel pour écrire (FM), aucun échange entre élèves n'étant possible.
- ✓ Selon leur âge, les élèves pourront être invités par le professeur à désinfecter les surfaces partagées (tables, chaises), à l'aide du matériel fourni.
- ✓ Les horaires de début et de fin des cours seront strictement respectés.

Jauges maximales salle festive des pierres blanches :

- 20 personnes pour la salle danse
- 8 personnes pour la salle théâtre
- 10 personnes pour la salle musique
- 7 personnes pour la salle loge
- 60 personnes pour la grande salle festive, sauf en mode gradin.

Nota :

Ce document prend en compte la réglementation en vigueur au 7 septembre 2020, les protocoles mis en place par l'Education Nationale, les recommandations de la chambre syndicale de la facture instrumentale et les préconisations du Ministère de la Culture.